



INFORMATION SPÉCIALISÉE ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE COMPRENDRE LES ENJEUX

INNOVATION

PUBLIC CONCERNÉ

TPE, PME-PMI, entreprise innovante ou start-up, créateur innovant, entreprise industrielle...

MODALITÉS

Sur rendez-vous avec le conseiller de votre CCI.

DURÉE

- **Pré-diagnostic** :
1 jour et demi
- **Permanence** :
1 heure
- **Rendez-vous innovation** :
1 heure
- **Atelier** :
2 heures

TARIF

Gratuit (prise en charge à 100 % par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle)).

0820 012 112
0,12€/minute
entreprises.cci-paris-idf.fr

VOTRE OBJECTIF

Vous souhaitez comprendre les enjeux de la propriété industrielle et bénéficier d'une assistance et de conseils techniques pour protéger vos innovations :

- Savoir comment protéger vos marques, brevets, dessins et modèles, savoir-faire...
- mesurer les risques de contrefaçon
- mettre en œuvre de nouvelles pratiques pour consolider votre activité.

NOTRE SOLUTION

En partenariat avec l'Institut National de la Propriété Industrielle, votre CCI vous propose des prestations vous permettant :

- d'avoir une vision claire et opérationnelle de la protection de la propriété industrielle
- d'anticiper les risques et de connaître les règles pour s'en prémunir en matière de contrefaçon
- de formaliser votre projet et le présenter aux principaux acteurs de l'innovation, afin de recueillir leurs avis et pistes d'orientation
- de développer une stratégie en propriété industrielle.

LE DISPOSITIF

Le conseiller en innovation de votre CCI vous accompagne dans votre démarche et vous propose des prestations correspondant à vos besoins :

- **Pré-diagnostic propriété industrielle**
 - **un premier entretien individuel** pour faire particulièrement un état des lieux rapide des aspects contractuels en matière de droit de la propriété industrielle.
 - **une évaluation de l'intérêt stratégique** de la mise en place d'une politique de protection adaptée à vos besoins et la détection d'éventuels facteurs de risque.



PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

LE DISPOSITIF (SUITE)

Ce pré-diagnostic est destiné aux PME-PMI innovantes qui n'ont pas déposé de brevets depuis cinq ans, ou qui ont intégré un pôle de compétitivité ou sont hébergées dans un incubateur public.

Il est réalisé par un expert de votre CCI agréé par l'INPI et s'articule autour de trois axes :

1. un bilan de l'état actuel des besoins de votre entreprise
 2. une analyse des atouts compétitifs
 3. la présentation des recommandations générales d'actions.
- **Permanences de propriété industrielle** : entretien confidentiel avec un ingénieur de l'INPI pour obtenir des informations de premier niveau sur les marques, dessins et modèles, brevets et les procédures de dépôt.
 - **Rendez-vous de l'innovation** : présentation en une heure de votre projet à un jury de professionnels de l'innovation, pour enrichir votre vision et vous apporter des réponses en matière de protection de vos inventions et d'aides financières, dont vous pouvez bénéficier pour votre développement.

Également, en **mode collectif** :

- **Ateliers de propriété industrielle** : sensibilisation aux enjeux de la propriété industrielle, en vous aidant à découvrir les outils de sécurisation et approfondir vos connaissances dans la valorisation de vos créations.

